

**DELIBERATION N°04032025-09**  
**Séance du 04 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 21 heures 00, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

**Présents** : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent  
VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine.

**Excusée** : MOLINE Cécile qui donne pouvoir à RABINEAU Marie-Dominique

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

**Secrétaire de séance** : BARTHELAIX Annick

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA  
RÉNOVATION DE LA MAISON DU PATRIMOINE ET DU TOURISME**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet communal de la rénovation de la maison du patrimoine et du tourisme, une demande de DETR/DSIL a été délibérée lors du Conseil du 21 janvier 2025.

Monsieur Le Maire expose les travaux nécessaires et leur montant :

- Couverture de la maison : entreprise Michel d'un montant de 11 840.00 € HT soit 13 024.00 € TTC
- Maçonnerie et projection de chanvre : entreprise Fombertasse d'un montant de 27 340.00 € HT soit 32 808.00 € TTC
- Menuiseries : entreprise Poupin d'un montant de 15 600.68 € HT soit 18 720.82 € TTC
- Electricité : entreprise Le plombier de la Vègre d'un montant de 8 189.89 € HT soit 9 827.87 € TTC
- Isolation plafond : entreprise Le plombier de la Vègre d'un montant de 8 075.00 € HT soit 9 690.00 € TTC

Les travaux pour cette opération sont estimés à 71 045.57 € HT.

M. le Maire propose de solliciter une aide financière de 30% auprès du Conseil Régional au titre des Petites Cités de Caractère.

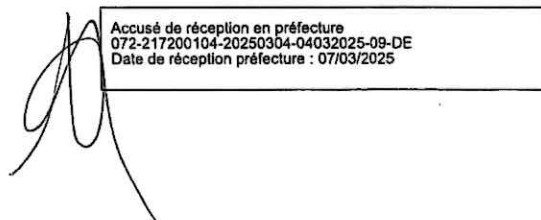
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière de 30 % auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre de l'aide de la Région des Pays de la Loire aux Petites Cités de Caractère.**

- **Pour la rénovation de la maison du patrimoine et de la culture d'un montant de 71 045.57 € HT**

Pour copie conforme,

**Le Maire,**  
**Jean-Louis LEMARIÉ**

**Le secrétaire de séance,**



Accusé de réception en préfecture  
072-217200104-20250304-04032025-09-DE  
Date de réception préfecture : 07/03/2025